

REGLEMENT INTERIEUR



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Centre Socio- Culturel J.M DOREL

4, place Vincent Auriol

07 250 LE POUZIN

Contact :

Animatrice : Audrey Vareille

Téléphone : 04 75 85 93 36

Mail : centre-social@lepouzin.fr

PRESENTATION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles a été créé à l'initiative de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées. Il est géré par le Centre Socio- Culturel J.M DOREL du Pouzin. Le Relais Assistantes Maternelles s'inscrit dans le contrat Enfance signé entre la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et la CAF d'Aubenas.

C'est un lieu d'écoute, d'accompagnement, de médiation et de professionnalisation destiné à toutes les assistantes maternelles agréées par le service de PMI du Conseil Général ou en cours d'agrément et à toutes les familles des communes du Pouzin.

Les services proposés par le Relais Assistantes Maternelles sont gratuits.

OBJECTIFS ET MISSIONS DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles contribue à faire connaître le métier d'assistante maternelle, à le professionnaliser et le valoriser.

Les missions s'organisent en lien avec le Conseil Général qui conserve toutes les attributions en matière d'agrément et du suivi des assistantes maternelles.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Le Relais Assistantes Maternelles vous reçoit :

- Lors de ses permanences les lundi de 8h30 à 11h30 et de 16h à 18h et mardi de 16h à 18h,
- Sur RDV à d'autres horaires.

Pendant ces temps le Relais Assistantes Maternelles propose

- **aux parents :**
 - Une information pratique et actualisée sur les modalités d'accueil chez une assistante maternelle,
 - Une information sur les aides possibles,
 - Un accompagnement dans leur fonction d'employeur,
 - Un lieu d'écoute et d'échange,
 - Un lieu de rencontre et de médiation avec l'assistante maternelle employée.
- **aux assistantes maternelles :**
 - Un lieu d'écoute, de rencontre et d'échange,
 - Un lieu de rencontre et de médiation avec les parents employeurs,

- Un lieu d'information et de documentation,
- La valorisation de leurs compétences.

Le Relais Assistantes Maternelles n'a pas pour mission d'encadrer, de contrôler la pratique professionnelle des assistantes maternelles.

Il ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et l'assistante maternelle.

L'animatrice du Relais ne pourra en aucun cas délivrer de conseil juridique, cela relevant exclusivement de la compétence d'un juriste. De ce fait la responsabilité de l'animatrice et du Centre Socio- Culturel ne peut être engagée.

LES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF

Public concerné :

- Les assistantes maternelles agréées par le service de PMI du Conseil Général ou en cours d'agrément de la commune du Pouzin.
- Les enfants concernés par l'agrément de l'assistante maternelle ainsi que ses propres enfants en bas âge.

Objectifs et intérêts des temps d'accueil collectifs

- Pour les assistantes maternelles :
 - Se rencontrer et rompre l'isolement lié à la profession,
 - S'enrichir des pratiques de chacun,
 - Tisser des liens, développer des solidarités,
 - Observer et prendre conscience des besoins des enfants en fonction de leur âge et leur stade de développement,
 - Apporter des idées, susciter l'envie de mettre en pratique à votre domicile les différentes activités proposées,
 - Echanger autour de difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants,...) et ainsi prendre du recul,
 - Emprunter de la documentation pour s'informer,
 - Valoriser la profession.
- Pour les enfants :
 - Rencontrer d'autres enfants et nouer des liens,
 - Stimuler leur vie sociale et affective,
 - Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites,...)
 - Enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil,
 - Préparer l'enfant en douceur à la collectivité et à l'école pour les plus âgés.

- Pour les parents :
 - Garantir la professionnalisation de leur assistante maternelle,
 - Permettre à l'enfant de créer des liens et les préparer à la vie en collectivité.

Le fonctionnement

Les temps d'accueil collectif ont lieu tous les mardi matin de 9h30 à 11h30 au Relais Assistantes Maternelles.

Règles de vie

Ces moments de rencontre, quelque soit l'activité, nécessitent des règles, un cadre qui permet à chacun de saisir ce qui est possible ou non de faire.

Une attention particulière est apportée au fait que chaque adulte même durant les temps de paroles :

- veille au bien être de tous les enfants,
- respecte les rythmes de chaque enfant,
- est garant des limites, du lieu et du groupe.

Responsabilité

Les assistantes maternelles devront être en possession d'une autorisation écrite de participer aux activités signée par les parents pour chaque enfant présent.

L'assistante maternelle en charge de l'enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle, comme le prévoit le contrat de travail signé entre les parents et l'assistante maternelle. Pour cette raison si l'accueil de l'enfant se passe au Relais, ce dernier pourra être accueilli uniquement par son assistante maternelle.

L'animatrice du Relais Assistante Maternelle est responsable de l'organisation des temps d'accueil collectifs.

LES TEMPS D'INFORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION

Le Relais Assistantes Maternelles organisera tous les trimestres des soirées débat animées par des professionnels.

Les parents pourront être invités à certaines d'entre elles.

Les thèmes abordés concerneront la pratique de l'assistante maternelle : la profession, le statut, l'accueil du jeune enfant, le développement du jeune enfant, relations avec les différents partenaires,...

La thématique des interventions sera choisie en fonction des demandes et besoins exprimés par les assistantes maternelles et parents.

Dans le cadre de la formation continue des assistantes maternelles le Relais pourra accompagner les assistantes maternelles et faciliter la mise en place d'actions de formation.

Josiane DOREL, présidente du Centre Socio- Culturel

ATTESTATION A REMPLIR PAR L'ASSISTANTE MATERNELLE

Je soussignée Mme.....atteste avoir lu le règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles Les p'tits bouts et m'engage à le respecter.

Fait àle.....

Signature de l'assistante maternelle,

AUTORISATION DE PARTICIPER AUX TEMPS D'ACTIVITE AU RAM

Je soussigné(e).....autorise Mme.....assistante maternelle de mon enfant....., à l'emmener aux temps d'activités proposés par le Relais Assistantes Maternelles.

Fait àle.....

Signature des parents :

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIER L'ENFANT

Je soussigné(e)autorise l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles à photographier mon enfant.....dans le cadre des activités du RAM, et à diffuser ces photos pour la promotion du métier d'assistante maternelle ou du relais.

Fait àle.....

Signature des parents :